

ROYAUME DU MAROC

ADMINISTRATION
DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE LA
SECURITE DES SYSTEMES
D'INFORMATION



Rabat, le

05 MARS 2026

DECISION N° 5/PASSI/2026

PORTANT QUALIFICATION DE LA SOCIETE ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC TECHNOLOGY)
EN QUALITE DE PRESTATAIRE D'AUDIT DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION SENSIBLES

La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (Administration de la Défense Nationale),

- Vu la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité promulguée par le Dahir n°1-20-69 du 4 hija 1441 (25 juillet 2020) ;
- Vu le décret n°2-21-406 du 4 hija 1442 (15 juillet 2021) pour l'application de la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité, notamment ses articles premier, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 44 ;
- Vu le référentiel d'exigences relatif à la qualification des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information prévu à l'article 22 du décret précité ;
- Vu le rapport d'évaluation de la société **ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC TECHNOLOGY)**.

DECIDE :

Article premier

La société **ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC TECHNOLOGY)**, dont le siège social est sis à **Bâtiment 9 Technopolis Sala Al Jadida 11 100** est qualifiée en tant que prestataire d'audit de la sécurité des systèmes d'information sensibles de **Classe B**.

Article 2

Les domaines d'audit au titre desquels la société **ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC TECHNOLOGY)** est qualifiée sont les suivants :

- Audit organisationnel et physique ;
- Audit d'architecture;
- Tests d'intrusion.

Article 3

Des attestations, faisant référence à la présente décision de qualification, sont délivrées aux auditeurs ayant réussi les tests d'évaluation, indiquant leur rattachement à la société **ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC TECHNOLOGY)** ainsi que leurs domaines de qualification.

Article 4

La présente décision de qualification annule et remplace la décision de qualification n° **5/PASSI/2025** du **17/07/2025**. Elle est valable à compter de la date de sa signature jusqu'au **17/07/2028**.

Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information
(Administration de la Défense Nationale)



Le Directeur Général de la Sécurité des Systèmes
d'Information

Signé: Le Général de Brigade A. BOUTRIG

Afin de vérifier
le statut de la
présente décision
de qualification :

